

Ecole maternelle Les Prés Verts

Rue de Lusk

35235 THORIGNE-FOUILLARD

Compte-rendu du conseil d'école du

Date : 16.03.2009 Horaires : 18h30 - 21 h 15	Réunion du conseil d'école Année 2008/2009	Pages 5
--	---	------------

Présents : Mr MONEGER-ROGGE, inspecteur de la circonscription

Mme TILLIER, première adjointe au maire de la commune

Monsieur ROMANIN, conseiller élu à l'Enfance Jeunesse

Mme GLAD, DDEN

Mmes CHEVALIER, DURAND, MORILLAND, GESLIN, LOYET, TOULLEC, enseignantes

Mmes BALAVOINE, BESNEUX, LOUARN, NOULLEZ, ALINE, RATSIMBAZAFY et Mr GILLET, représentants FCPE

Sous la présidence de Mme DAUGAN, directrice

Secrétaire de séance : Madame Myriam ALINE

Excusés : Monsieur BERNARD, maire de Thorigné-Fouillard, Monsieur MOULIN

Ordre du jour	Contenus des échanges et décisions prises
Approbation du compte-rendu du 1er conseil d'école du 7.11.2008	Compte-rendu approuvé à l'unanimité
Prévisions pour la rentrée 2009 Monsieur MONEGER ROGGE	La directrice fait part des effectifs à la date du 14.01.2009 transmis à l'IA: TPS : 14 PS : 55 MS : 61 GS : 66 Total : 196 L'IA n'a retenu que 179 élèves soit : TPS : 6 PS : 51 MS : 58 GS : 64 D'où la décision d'une fermeture de classe pour la rentrée 2009 pour une moyenne de 25,5 élèves pour 7 classes

<p>Madame MORILLAND</p> <p>Monsieur MONEGER ROGGE</p>	<p>L'IEEN explique le fonctionnement de la carte scolaire, lié à la loi de finance de 2000 et qui encadre l'enveloppe budgétaire alloué à l'Education Nationale. On ne fonctionne plus en moyenne qui pénalisait les écoles rurales et de proximité mais n nombre d'élèves par catégorie d'écoles (nombre de classes).</p> <p>Les effectifs prévus pour la prochaine rentrée au 12.03.2009 sont :</p> <p>TPS : 13 PS : 61 MS : 65 GS : 68 Total : 207</p> <p>Si l'on ne compte que les TPS autorisés (6) cela revient à 201 inscrits soit une moyenne de 33,5 pour 6 classes et ce dès la rentrée. On ne tient pas compte des arrivées en cours d'année.</p> <p>Tient-on compte des enfants présentant des handicaps ?</p> <p>Non.</p> <p>Il précise qu'il viendra compter les élèves le jour de la rentrée. Seuls les présents et les absents avec certificats médicaux seront comptabilisés. La septième classe pourra être réouverte selon nos effectifs et également ceux des écoles de notre catégorie.</p> <p>Les parents, les élus locaux et les enseignants font part de leur étonnement et de leur mécontentement face à une telle mesure.</p>
<p>Présentation du projet d'école</p>	<p>Suivi du projet d'école :</p> <p>Chaque classe précise ses actions pour l'année en cours.</p>
<p>Aide Personnalisée</p> <p>Madame TILLIER</p> <p>Monsieur MONEGER ROGGE</p> <p>Madame TILLIER</p>	<p>Présentation succincte des ateliers des périodes 1,2, 3</p> <p>Période 1 : 4 ateliers Langage, mémorisation, topologie, activités autour du jeu géoforme</p> <p>Période 2 : 4 ateliers Mémorisation, topologie, 2 ateliers de langage portant sur le vocabulaire et la catégorisation</p> <p>Période 3 : 5 ateliers Langage, concentration et attention visuelle, topologie, langage mathématique, graphisme</p> <p>Y a-t-il des fonctionnements plus satisfaisants que celui que nous connaissons cette année ?</p> <p>C'est vrai, les journées sont de ce fait très lourdes et laissent peu de temps pour les rencontres que ce soit entre les enseignants, ou parents - enseignants. Auparavant, ces 60 heures étaient réparties sur plus de temps (38 semaines et non 36).</p> <p>Quels effets avez-vous pu constater sur les enfants bénéficiaires du</p>

Madame GESLIN	<p>système mis en place ? Les journées ainsi allongées ne sont elles pas trop lourdes pour des enfants de cet âge ?</p> <p>Les enfants bénéficiaires de l'aide personnalisée ne se sentent pas stigmatisés comme on aurait pu le penser, mais, au contraire, se sentent valorisés du rapport différent qu'ils entretiennent avec les enseignants. Les effets des remédiations sont visibles tant au niveau des acquis qu'au niveau comportemental au sein des classes.</p>
Madame ALINE	<p>Y a-t-il eu des refus de l'aide personnalisée ?</p>
Madame GESLIN	<p>Oui, il y a eu des désaccords de principe, les parents étant opposés à l'allongement de la journée de leur enfant et à la mise en place du dispositif.</p>
Madame ALINE	<p>Je regrette qu'il n'y ait pas d'évaluation plus précise des usagers. Je pense qu'il serait intéressant pour le Ministère de constater le nombre de familles opposées à cette mise en œuvre.</p>
Madame TOULLEC	<p>On a un retour très positif du vécu des enfants par eux-mêmes d'abord et par leurs familles ensuite.</p> <p>La seule chose que je regrette c'est la perte de qualité de l'accueil des parents d'élèves de ma classe. Je n'ai plus de temps à leur accorder à l'issue des cours car j'ai un impératif horaire lié à l'aide personnalisée.</p>
Madame GESLIN	<p>Notre crainte c'est d'avoir à prendre en charge les élèves en grande difficulté ce à quoi nous ne sommes pas formées et qui relève du RASED. On ne peut pas aider tous les enfants.</p>
Monsieur MONEGER ROGGE	<p>Le RASED est conservé.</p> <p>En ce qui concerne les 3000 postes de RASED supprimés, ils ont été ramenés au nombre de 1500 qui correspondent en fait à des postes vacants c'est à dire sans enseignant spécialisé nommé à ces postes. Ce manque d'enseignants spécialisés est lié au fait qu'il n'existe plus de financement pour la formation à ce type d'enseignement.</p> <p>Au sein des RASED, certains membres exercent sur un volet thérapeutique et d'autres sur le volet de la rééducation pédagogique. Actuellement, on observe une réorientation de l'activité des RASED sur le volet de la rééducation pédagogique.</p> <p>Afin que l'action des RASED soit plus visible, le ministère a restructuré leur enseignement sur trois niveaux :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les maîtres spécialisés en RASED 2. Les maîtres en surnombre sur certaines écoles 3. Les maîtres spécialisés en plus dans des écoles qui utiliseront leur spécialité en tant qu'adjoint <p>A Cesson, pour la rentrée prochaine, un poste a été affecté dans une école avec l'utilisation pour ¼ temps de sa spécialité.</p> <p>Le problème des RASED, c'est aussi un problème de maillage du département. Pour exemple, le champ d'action de celui de Cesson fait 10 km de circonférence, celui de Fougères est de 20 km sur 40.</p> <p>Il faut aussi, pour chaque réseau, penser comment utiliser au maximum</p>

<p>Madame RATSIMBAZAFY</p>	<p>une spécialité. Le type d'intervention d'un réseau c'est agir de façon concentrée sur peu de temps. Les 1500 postes deviennent des postes ouverts avec ¼ de spécialité. Ce sont des postes E à dominante pédagogique et non G à dominante rééducative. Ces maîtres restent intégrés à un RASED. On voit bien qu'on s'oriente vers l'extérieur de l'école pour ce qui concerne la rééducation. Le RASED n'intervient pas dans le cadre de l'aide personnalisée. Les 60 heures qu'elle représente correspondent à 3 heures de présence supplémentaire auprès des élèves bénéficiaires du système.</p> <p>Les parents des enfants concernés par cette action souhaiteraient une rencontre de manière systématique avec les enseignants avant chaque aide personnalisée.</p> <p>Les enseignantes soulignent la lourdeur du dispositif et le manque de temps. Elles rencontrent les familles qui en font la demande mais ne peuvent multiplier les rendez-vous.</p>
<p>Organisation de la semaine des 4 jours et demi</p>	<p>Majoritairement, les départements sont passés avec l'application des 24 h à 4 X 6 h donc à la semaine des 4 jours. En Ile et Vilaine où est adopté ce type de fonctionnement avec l'introduction de l'aide Personnalisée, on note une plus grande fatigabilité des enfants et des enseignants. La discussion qui porte sur la réintroduction de la semaine des 4 jours et demi se heurte à plusieurs contraintes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'harmonisation entre les différents établissements : <ul style="list-style-type: none"> - D'une même commune - D'une même circonscription : à cause des problèmes de remplacement, de décharges, de temps de service et de formation des maîtres • Se pose également le problème de la meilleure répartition des apprentissages dans une journée • Se pose aussi le problème des budgets de fonctionnement déjà votés par les mairies et le Conseil Général. • Toute modification entraîne de plus une modification des plannings des agents territoriaux intervenant à l'école hors et sur temps scolaire, structures d'accueil des enfants à l'issue des cours et sur le temps libre, et, bien sûr, n'est pas sans répercussion au niveau des associations sportives et culturelles. <p>Pour le moment, on ne demande pas aux conseils d'écoles de statuer. Si cela devait survenir, il faudrait veiller à ce que l'avis donné par le conseil d'école soit celui d'un avis éclairé c'est-à-dire représentatif de la majorité des parents (forte majorité du conseil Municipal, des enseignants, des parents)</p>
<p>Monsieur MONEGER ROGGE</p>	<p>• L'harmonisation entre les différents établissements :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'une même commune - D'une même circonscription : à cause des problèmes de remplacement, de décharges, de temps de service et de formation des maîtres
<p>Madame TILLIER</p>	<p>• Se pose également le problème de la meilleure répartition des apprentissages dans une journée</p> <p>• Se pose aussi le problème des budgets de fonctionnement déjà votés par les mairies et le Conseil Général.</p> <p>• Toute modification entraîne de plus une modification des plannings des agents territoriaux intervenant à l'école hors et sur temps scolaire, structures d'accueil des enfants à l'issue des cours et sur le temps libre, et, bien sûr, n'est pas sans répercussion au niveau des associations sportives et culturelles.</p>
<p>Monsieur MONEGER ROGGE</p>	<p>Pour le moment, on ne demande pas aux conseils d'écoles de statuer. Si cela devait survenir, il faudrait veiller à ce que l'avis donné par le conseil d'école soit celui d'un avis éclairé c'est-à-dire représentatif de la majorité des parents (forte majorité du conseil Municipal, des enseignants, des parents)</p>
<p>Madame ALINE</p>	<p>Peut-on penser que cette consultation sera nationale ?</p>
<p>Monsieur MONEGER ROGGE</p>	<p>Elle se fera sans doute sous la forme d'une consultation département par département.</p>
<p>Madame RATSIMBAZAFY</p>	<p>La FCPE souhaite pour sa part une réorganisation de la journée avec</p>

Madame BALAVOINE	<p>accompagnement éducatif en fonction du bassin de population concerné.</p> <p>Oui, et il faut aussi penser au rythme de la journée de l'enfant hors du contexte familial et garder en tête le fait qu'un enfant de 4 ans n'a pas le même rythme de vie qu'un enfant de 10. Avec la nouvelle répartition horaire, comment les enfants vont-ils vivre tout ce temps de collectivité ajouté ? Seront avantagées les familles dont la mère est à la maison. Quelle volonté politique se cache derrière cela ? Veut-on connaître un taux de natalité aussi faible que celui de l'Allemagne ?</p>
Monsieur MONEGER ROGGE	<p>Tout cela doit faire l'objet d'une réflexion. Il faut voir ce qui est possible mais aussi à quelles conditions.</p>
Madame MORILLAND	<p>Madame MORILLAND fait remarquer que les élèves ont perdu 2 heures d'enseignement en passant de 26 heures à 24 heures, que les parents n'ont pas réagi et qu'ils s'interrogent maintenant sur un nouveau rythme.</p>
Monsieur MONEGER ROGGE	<p>En France, on comptabilise 864 h d'enseignement par élève. On se situe dans la moyenne haute au niveau européen. Le problème que l'on a est celui de la distribution des heures d'enseignement sur l'année. En France, le temps scolaire est soumis à des contraintes économiques. On est le pays européen qui a le moins de jours de classe.</p>
Madame CHEVALIER	<p>Madame CHEVALIER demande si cette organisation sera mise en place pour la prochaine rentrée</p>
Monsieur MONEGER ROGGE	<p>L'IEN répond qu'à son avis, le délai est trop court Avant tout changement concernant l'organisation de la semaine scolaire, il faudra consulter, les conseils d'école, les conseils municipaux, le Conseil Général, et, ce n'est qu'ensuite que l'Inspecteur d'Académie émettra un avis pour sa mise en place dans le département.</p>
Questions diverses : Fête de l'école	<p>Elle aura lieu le samedi 27 juin 2009. Est retenue l'idée de faire « parrainer » chaque stand par une classe. La directrice et les enseignantes donnent leur accord pour la diffusion des informations concernant la fête de l'école dans le cahier de liaison et l'affichage de tableaux de service à renseigner à la porte des classes</p>
Collation	<p>Pour information, le dernier sondage rejetait l'idée de la suppression de la collation du matin. Les parents peuvent s'ils le souhaitent effectuer un nouveau sondage mais les résultats devront nous être communiqués avant les grandes vacances afin de prévoir la suppression ou le maintien de celle-ci.</p>
Fermeture des portails et portes	<p>Les portails de la cour avec la structure araignée ne dépendent pas de la maternelle mais de l'élémentaire. La directrice a pris note des remarques des parents concernant l'ouverture des portes. Elle en a informé le personnel de façon à résoudre les problèmes et reconnaît que le retard de l'ouverture des portes à 13h35 est lié au raccourcissement de la courte pause méridienne des enseignants qui suit l'aide personnalisée.</p>